

AVRIL 2025

ENTRE PROFESSIONNELS

FACTURATION ÉLECTRONIQUE: CE QU'IL FAUT SAVOIR !

L'obligation pour les entreprises de recevoir des factures électroniques s'appliquera à partir du 1^{er} septembre 2026. L'émission quant à elle, se fera pour les petites entreprises à partir du 1^{er} septembre 2027.

Pour un chef d'entreprise, il est important d'anticiper et de se préparer à ces nouvelles modalités de règlement afin de ne pas être écarté de certains marchés et de profiter du même service que les entreprises dont la taille est plus conséquente.

► POURQUOI GÉNÉRALISER LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE ENTRE ENTREPRISES ?

QUELS OBJECTIFS ?

RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES

grâce à l'allègement de la charge administrative,
à la diminution des délais de paiement
et aux gains de productivité résultant de la dématérialisation

SIMPLIFIER LES OBLIGATIONS DÉCLARATIVES DES ENTREPRISES

à terme, en matière de TVA grâce
à un pré-remplissage des déclarations

AMÉLIORER LA DÉTECTION DE LA FRAUDE

au bénéfice des opérateurs économiques de bonne foi

AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DE L'ACTIVITÉ DES ENTREPRISES

en temps réel pour permettre un pilotage de la politique économique au plus près de la réalité économique des acteurs

BON À SAVOIR

Pour une entreprise, le coût d'une facture électronique est inférieur à celui d'un timbre-poste alors que celui d'une facture papier est supérieur à 10 euros.



Cette réforme concerne tous les assujettis à la TVA, redevables ou non, établis en France. Les micro-entreprises sont donc également concernées.

► QU'EST-CE QU'UNE FACTURE ÉLECTRONIQUE ?

Une facture électronique est une facture émise, transmise et reçue sous une forme dématérialisée et qui comporte nécessairement «un socle minimum de données sous forme structurée, ce qui la différencie des factures «papier» ou du PDF ordinaire».

Elle sera adressée au client par l'intermédiaire d'une plateforme de dématérialisation, qu'il s'agisse du portail public de dématérialisation ou d'une autre plateforme de dématérialisation.

CALENDRIER POUR LES TRÈS PETITES ENTREPRISES :

1^{er} septembre 2026

1^{er} septembre 2027

RÉCEPTION
des factures au format électronique

ÉMISSION
des factures au format électronique

BON À SAVOIR

La facturation électronique est déjà une réalité dans le cadre des marchés publics via chorus pro.

QUELS AVANTAGES ?



FAIRE DES ÉCONOMIES
pour l'ensemble des entreprises



SIMPLIFIER LA GESTION
et le suivi des factures au quotidien



FAVORISER
la réduction des délais de paiement



CONSERVATION DES DOCUMENTS
avec un archivage simplifié



DIMINUTION DES LITIGES



GAIN DE TEMPS
avec la transmission automatique
des informations à son comptable

BON À SAVOIR

Le terme «e-invoicing» est employé pour désigner la facturation électronique.

► QU'EST-CE QUE LE «E-REPORTING»?

Le «e-reporting» désigne la TRANSMISSION DE DONNÉES DE TRANSACTION à l'administration de certaines informations (par exemple, le montant de l'opération, le montant de la TVA facturée...) relatives à des opérations commerciales qui ne sont pas concernées par la facturation électronique.

Il s'agit le plus souvent des opérations de vente et de prestations de services avec des particuliers.

BON À SAVOIR

L'e-reporting permet de reconstituer l'activité économique d'ensemble d'une entreprise: complémentaire à la facturation électronique, il permettra, à terme, de proposer aux entreprises un pré-remplissage de leurs déclarations de TVA.

► À QUOI SERT UNE PLATEFORME DE DÉMATÉRIALISATION (PDP)?

Une plateforme de dématérialisation (PDP) offre une prestation de services avec deux missions principales:



TRANSMETTRE LA FACTURE SOUS FORMAT DÉMATÉRIALISÉ
du fournisseur vers le client



EXTRAIRE CERTAINES DONNÉES DE CES FACTURES
POUR LES TRANSMETTRE À L'ADMINISTRATION FISCALE
(par exemple, l'identification du fournisseur et du client,
le montant HT de l'opération, le montant de la TVA due...)

En tant qu'intermédiaire entre un fournisseur et un client, la plateforme a la possibilité de transformer la forme de la facture établie par le fournisseur pour la convertir dans un format qui convienne au client.

Depuis le 15 octobre 2024, un annuaire remplace la plateforme publique prévu initialement. Elle regroupe actuellement environ 80 PDP immatriculées sous réserve. L'immatriculation définitive est prévue pour fin 2025. Vous pouvez la consulter dès à présent sur : www.impots.gouv.fr/liste-des-plateformes-de-dematerialisation-partenaires-pdp-immatriculees-sous-reserve ↗

► QUE DOIT GARANTIR LA PLATEFORME ?



ASSURER LE MAINTIEN DE L'INTÉGRITÉ DES DONNÉES,
LEUR AUTHENTICITÉ ET LEUR EXHAUSTIVITÉ



FOCUS SUR... LE FORMAT (ACCEPTÉ) DE FACTURE

UNE FACTURE PDF ENVOYÉE PAR COURRIEL EST-ELLE UNE FACTURE ÉLECTRONIQUE ?

NON, la facture de type image PDF (facture numérisée ou PDF généré à partir d'un outil bureautique) envoyée par mail ne sera pas considérée comme une facture électronique.

Une facture électronique contient nécessairement un nombre minimum de données sous format structuré.

Si vous utilisez encore des factures papier ou PDF, il sera admis au début de la réforme que les factures soient déposées sous ce format, papier ou PDF, sur une plateforme partenaire ou la plateforme publique, pour être converties sous forme électronique et transmises à vos clients.

MON FOURNISSEUR POURRA-T-IL M'IMPOSER UN FORMAT ÉLECTRONIQUE D'ÉCHANGE ?

NON, un fournisseur ne pourra pas vous imposer un format d'échange de facture électronique.

Vous pourrez choisir votre plateforme de réception (qui peut être la même que la plateforme d'émission des factures) en fonction du ou des format(s) qui vous conviennent. Les plateformes partenaires offriront toutes un socle minimal de formats, commun à l'ensemble des plateformes partenaires.



ZOOM SUR NOTRE PARTENARIAT AVEC SAGE

Sage conçoit et diffuse des logiciels de comptabilité, de législation du travail, de paie ou d'information financière. Optimisation des outils de gestion et des systèmes informatiques.

ADHÉRENT CAPEB

-20%*

*Valable la 1^{ère} année d'abonnement à Batigest Connect, ou votre évolution depuis une ancienne version vers Batigest Connect, ou d'une ancienne version de comptabilité vers Sage 50 Comptabilité.

+ D'INFOS : >> >>

POUR EN SAVOIR + 



VOUS AVEZ UNE QUESTION ?
CONTACTEZ VOTRE CAPEB !